PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle communautaire, mardi le 8 juin 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Armande Bouchard, Marcel Bouchard, François Laprise et René Frappier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, secrétaire-trésorière était aussi présente.

Monsieur Yves Frappier est arrivé à 8h40.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2021-06-86**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);
QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **2021-06-87**
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2021

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES **2021-06-88**

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de vingt-deux mille neuf cent trente dollars et cinquante-quatre sous (22 930.54 $) pour les fournisseurs et un montant de onze mille quatre cent dix-sept dollars et neuf sous (11 417.09 $) pour les salaires, pour un total de trente-quatre mille trois cent quarante-sept dollars et soixante-trois sous (34 347.63 $).

_____
Priscillia Lefebvre
Secrétaire-trésorière

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – BRIS AUTO **2021-06-89**

ATTENDU QUE Madame Julie Lapolice a fait une demande de remboursement concernant des bris et le remorquage de son véhicule suite au chemin. Cette situation est survenue le 2 mai 2021 dans le 8e et 9e Rang Ouest.

ATTENDU QUE Mme Lapolice désire laisser une dernière occasion d'accepter sa demande, puisqu'elle effectuera une demande aux petites créances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Et appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le conseil refuse la demande de remboursement de madame Lapolice.

DEMANDE DE RÉCUPÉRATION DE BOIS – LOT 33 **2021-06-90**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser monsieur Maxime Therrien a ramassé le bois sec sur le lot 33.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #186 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE **2021-06-91**

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 7 juillet 2020, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appeler « C.M. »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'auprès une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 4 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Et appuyé par la conseillère Armande Bouchard, et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le règlement numéro 182 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

   10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'auprès une demande de soumission publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

   Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

   Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

   La municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la municipalité de Chazel, ce 8 juin 2021

ENTENTE DE SERVICE – TRAITEMENT DES EAUX **2021-06-92**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel autorise madame Priscillia Lefebvre,

directrice générale, et monsieur Daniel Favreau, maire, et/ou monsieur Marcel Bouchard, maire suppléant, a signé la nouvelle entente de services avec la Ville de Macamic pour l'opérateur en traitement des eaux aux conditions suivantes :

- Tarification horaire pour le technicien au montant de 85 $;
- Tarification horaire pour l'opérateur au montant de 65 $;
- Tarification horaire pour l'aide-opérateur au montant de 55 $;
- Frais de déplacement au taux de 0.46 $/km.

ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR LES RÉPONDANTS AU SONDAGE MADA **2021-06-93**

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par le conseiller René Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse l'achat de trois (3) cartes cadeaux au montant de vingt-cinq dollars (25 $) chacune. Les cartes cadeaux seront tirées parmi les citoyens ayant répondu au sondage MADA. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

EMBAUCHE INSPECTEUR MUNICIPAL **2021-06-94**

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Claude Doré, inspecteur municipal, nous a annoncé qu'il prendrait sa retraite à partir du mois d'août 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller René Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel embauche Monsieur Jean-Guy Hébert en tant qu'inspecteur municipal à compter du 27 août 2021.

EMBAUCHE FEMME DE MÉNAGE **2021-06-95**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel affiche le poste de préposé à l'entretien ménagé pour le bureau municipal et la salle communautaire.

ADHÉSION À CAMPING QUÉBEC **2021-06-96**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les établissements d'hébergements touristique oblige à tous les exploitants de terrains de camping d'adhérer à l'organisme Camping Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la Municipalité de Chazel adhère à Camping Québec pour l'année 2021, au coût de deux cent un dollar et cinquante-et-un sous (201.51 $) plus les taxes applicables. De plus, madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour l'inscription. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DEMANDE D'AJUSTEMENT DE SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE **2021-06-97**

ATTENDU QUE madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, a fait une demande d'ajustement de salaire, suite à une étude fait par une autre municipalité d'Abitibi-Ouest.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que monsieur Daniel Favreau, maire, fera des appels auprès des autres municipalités d'Abitibi-Ouest pour s'informer des salaires actuels pour le poste de directrice générale/secrétaire-trésorière. Ce sujet sera remis à la séance de septembre 2021.

HORAIRE ESTIVALE DU BUREAU MUNICIPAL **2021-06-98**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le bureau municipal soit ouvert du mardi au jeudi pour la période estivale, soit du 28 juin au 3 septembre 2021.

DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE **2021-06-99**

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller René Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la municipalité de Chazel joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ACHAT ENCRE À IMPRIMANTE **2021-06-100**

CONSIDÉRANT QUE Priscillia Lefebvre, directrice générale, a fait du télétravail;

CONSIDÉRANT QU'elle a pris son imprimante pour la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel achète l'encre pour l'imprimante de madame Lefebvre, puisqu'elle était en télétravail. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE **2021-05-87**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h40.

Daniel Favreau, Maire	Priscillia Lefebvre Secrétaire trésorière

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 6 juillet 2021.